

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2012
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mil douze, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du vingt-huit mars deux mil douze, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, Maire.

PRESENT(E)S : A. CORZANI, L. GERARD, JC VAN WEERSTH, F. BERG, S. LEONARD, L. VIGO, Ch. ZATTARIN, S. LUCCHESI-PALLI, P. FRANGIAMORE, G. KEFF, E. KOZLOWSKI, J. DAUMET, G. MASSENET, M. FISCHER, F. CONGNARD, G. LINTZ, L. BERTIN, C. CELKA, N. OREILLARD, I. PIEROLO, K. GANDOLFI

ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S : J.J. GOTTINI par A. CORZANI
R. METZINGER par G. LINTZ M. CROCENZO par L. GERARD

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Ch. QUELIER, L. BAGGIO, B. PAPA, G. CHAVEROT, J. DI CESARE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie LUCCHESI-PALLI.

Après avoir donné lecture des pouvoirs, fait voter le compte-rendu du 6 mars 2012 (adopté à l'unanimité), et accepté la candidature en tant que secrétaire de séance de S. Lucchesi-Palli, le Maire a passé la parole à Monsieur Gérard qui a remercié le conseil municipal et l'ensemble du personnel pour les gestes de sympathie qui lui ont été adressés, ainsi qu'à sa famille, à l'occasion de décès de son père.

Le Maire a ensuite sollicité et obtenu l'accord du conseil sur l'ajout d'un point à l'ordre du jour

- Prise en charge d'une dépense.

Enfin, le Maire a présenté à l'assemblée Monsieur Montmédy arrivé dans les services le 1^{er} avril 2012 en qualité de garde-champêtre.

0.1- Prise en charge d'une dépense

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la prise en charge de la dépense suivante :

- Facture du restaurant le Beffroi : 111.60 € : repas servis aux musiciens dans le cadre du concert «Les rendez-vous de Curel » du 30/03/2012 (024/62571).

Ensuite, il donne la parole à Mme Beauvais, DGS, qui lit et commente les documents financiers 2011 et 2012 tels que décrits ci-dessous.

1- FINANCES COMMUNALES

1.0- Présentation des éléments d'information sur la fiscalité directe 2012

La D.G.S. a rappelé aux élus le mode de calcul des impôts locaux :

$$\text{Produit} = \text{base (valeur locative)} \times \text{taux}$$

Alors que les bases connaissent une augmentation nominale et physique, le taux est fixé par le conseil municipal chaque année.

Principaux indicateurs pour 2012 :

- Les bases connaissent une augmentation globale de 183 085 €, soit + 1.90 % par rapport à 2011.
- Pour la taxe d'habitation, les bases nominales augmentent de 1.80 % et les bases physiques de 0.31 %.
- Le produit fiscal 2012 connaît une augmentation de 39 518 €, soit + 1.98 %.
- Les taux communaux connaissent une certaine stabilité depuis plusieurs années : la taxe d'habitation n'a pas évolué depuis 2003.
- Les allocations compensatrices ont baissé de 12 858 €, qui s'ajoutent aux baisses des autres dotations de l'Etat, hors fiscalité.

1.1- Présentation des comptes administratifs 2011 des budgets annexes

Les documents intégraux peuvent être consultés, dès leur retour du contrôle de légalité de la sous-préfecture, au secrétariat de la Directrice Générale des Services, sur rendez-vous.

- **Budget du pôle santé :**

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	12 040.07	106 960.00	0.00	0.00
Résultat		94 919.93		

- **Budget de la maison médicale :**

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	1 178 451.17	1 195 452.79	145 804.91	146 865.10
Résultat		17 001.62		1 060.19

- **Budget du quartier de l'Hermitage :**

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	57 030.60	125 000.00	57 037.60	57 037.60
Résultat		67 962.40		0.00

- **Budget de l'eau :**

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	256 624.98	309 681.54	106 560.24	117 508.41
Résultat		53 056.56		10 948.17

Les comptes administratifs ont été approuvés à l'unanimité sous la présidence du 1er adjoint, le Maire n'ayant pas pris part au vote, comme la réglementation le prévoit.

1.2- Comptes de gestion 2011 des budgets annexes

A l'unanimité, le conseil a approuvé les comptes de gestion 2011 du service de l'eau, de la maison médicale, du pôle santé et du quartier de l'Hermitage, dont les résultats sont conformes aux comptes administratifs.

1.3- Affectation des résultats 2011 des budgets annexes

- Sur le budget de l'eau : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter intégralement l'excédent de fonctionnement en investissement (cpte 1068) et maintien du résultat d'investissement en investissement (cpte 001).
- Sur le budget de la maison médicale : alors que la section de fonctionnement présente un excédent de 1 060.19 €, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de l'affecter intégralement à la section d'investissement (cpte 1068) pour couvrir le déficit corrigé.
- Sur le budget du quartier de l'Hermitage, la section de fonctionnement présente un résultat de 0 €. Il n'y a donc pas lieu de procéder à son affectation. La section d'investissement conserve son excédent de 67 962.40 € (cpte 001).
- Sur le budget du pôle santé, la section de fonctionnement présente un résultat de 0 €. Il n'y a donc pas lieu de procéder à son affectation. La section d'investissement conserve son excédent de 94 919.93 € (cpte 001).

1.4- Budget primitif 2012 des budgets annexes

Les documents intégraux peuvent être consultés, dès leur retour du contrôle de légalité de la sous-préfecture, au secrétariat de la Directrice Générale des Services, sur rendez-vous.

La Directrice Générale des Services a donné lecture des principaux chiffres.

- Budget du pôle santé :

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé le budget primitif comme suit :

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	843 639.00	843 639.00	2 550.00	2 550.00

Comme il l'a déjà été précisé lors d'un précédent conseil municipal, le projet a été complètement bouleversé suite à la découverte d'une pollution au pyralène dans l'immeuble Graphic Immo qui a nécessité sa démolition. Il a donc été proposé aux kinésithérapeutes d'intégrer l'immeuble Meubles Action. A l'heure actuelle, le nouveau projet n'est pas complètement chiffré, c'est la raison pour laquelle le budget primitif est basé sur l'estimation d'origine. Les élus seront informés au fur et à mesure de l'évolution du projet.

- Budget de la maison médicale :

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé le budget primitif comme suit :

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	94 937.81	94 937.81	129 466.47	129 466.47

Véritable réussite, cet équipement n'a plus rien à prouver, alors qu'il a subi des critiques à son démarrage. Joeuf sert d'exemple pour d'autres villes qui viennent visiter la maison médicale. D'ailleurs, suivant les informations du Maire, un 6ème médecin devrait s'y installer ce qui permet d'éviter la désertification médicale tant redoutée. L'effet locomotive continue à opérer. La subvention d'équilibre versée par le budget ville est minime chaque année et le conseil municipal peut être fier de cet engagement.

- Budget du quartier de l'Hermitage :

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé le budget primitif comme suit :

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	230 838.40	230 838.40	241 250.25	241 250.25

S'agissant d'un budget soumis à des règles particulières de comptabilité publique, il comporte plus d'opérations d'ordre (ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement d'argent) que d'opérations réelles.

L'emprunt prévu à hauteur de 63 838 €, visant à couvrir l'assistance à maîtrise d'ouvrage et les études diverses, pourra être transformé en subvention d'équilibre si le budget de la ville le permet.

- Budget de l'eau :

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé le budget primitif comme suit :

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	239 481.04	239 481.04	128 070.24	128 070.24

Il est rappelé que de nombreux travaux ont été réalisés sur le réseau alors que ce service n'a recouru à l'emprunt que depuis 2011. De plus, la surtaxe versée par la SAUR n'a pas connu d'augmentation depuis plus de 10 ans. Il s'agit donc d'une situation remarquable mettant en évidence un budget maîtrisé. Il est encore rappelé que le prix de l'eau à Joeuf est l'un des plus bas du secteur.

Dès cette année, une réflexion va être menée quant à l'avenir de la gestion de ce service : continuer en délégation de service public (affermage) ou bien gérer le service en régie. Le choix est ouvert et nécessite des études approfondies. Le SIAOA a été saisi de ce sujet (voir point 5.1).

1.5- Création d'un budget annexe pour la gestion du cinéma

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société Ecofinance a mené une étude sur la gestion du cinéma qui a abouti à l'opportunité d'assujettir ce service à la TVA et ainsi procurer un gain financier à la ville.

A cet effet, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de créer un budget annexe spécifique assujetti à la TVA dénommé « Cinéma Casino ».

1.6- Budget primitif 2012 du budget annexe du cinéma « Casino »

Le document intégral peut être consulté, dès son retour du contrôle de légalité de la sous-préfecture, au secrétariat de la Directrice Générale des Services sur rendez-vous.

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé le budget primitif comme suit :

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	94 041.00	94 041.00	130 728.00	130 728.00

1.7- Budget de la ville : décision modificative n°1

Compte tenu de la nécessité de transférer les dépenses/recettes de la gestion du cinéma, du budget de la ville vers le budget annexe évoqué ci-dessus et de tenir compte des subventions nécessaires à l'équilibre de certains budgets annexes, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la décision modificative qui lui a été présentée.

1.8- Admission en non-valeur

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé l'admission en non valeur d'une concession de cimetière pour un montant de 150 € suite à un jugement de surendettement.

1.9- Subventions exceptionnelles

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes dans le cadre de la fête de la grenouille et de l'écrevisse 2012 :

- 700 € à l'association HIROA-MAOHI (article 024/6574)
- 300 € à la M.J.C. de Joeuf (article 024/6574)
- 1 500 € à l'association En Avant JHB (article 024/6574).

1.10- Attribution de compensation de la CCPO

A l'unanimité, le conseil municipal a accepté le montant de l'attribution de compensation proposé par la CCPO, à savoir 732 482,32 € (attribution TPU de 701 895.05 € + 30 587.27 € concernant la prise en charge partielle des équipements joviciens).

Le Maire a fait part de sa satisfaction au bureau de la CCPO, même s'il espère qu'il s'agit d'une première marche avant d'autres. Il rappelle que l'objectif est d'obtenir une prise en charge à 100 % des équipements transférés comme c'est le cas pour les nouveaux équipements.

Il convient donc d'accentuer le mouvement.

2- MARCHES PUBLICS

2.1- Avenant n° 3 au contrat d'assurance « Responsabilité civile » – lot n° 1

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la signature de l'avenant n° 3 au contrat d'assurance « Responsabilité Civile » de la Ville et du CCAS ayant pour objet de réajuster la cotisation 2011 sur la masse salariale 2011. Le solde à régler se décompose comme suit :

- 67.10 € TTC pour la ville
- - 53.79 € TTC pour le CCAS.

3- PERSONNEL

3.1- Modification du tableau des emplois permanents à temps non complet au 1^{er} avril 2012

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de créer 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet, à concurrence de 26H/semaine, suite à un avancement de grade validé par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion.

3.2- Contrats d'embauche d'artistes intermittents

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé l'embauche de :

- 2 musiciens à l'occasion du concert « Les rendez-vous de Curel » du 13 avril 2012
- 2 chanteurs, 4 danseurs, 2 techniciens et 6 musiciens à l'occasion du Printemps de la Chanson Française du 28 avril 2012
- 7 chanteurs, 21 musiciens, 5 danseurs, 3 techniciens, 2 assistants et 1 comédien à l'occasion de la fête de la grenouille et de l'écrevisse des 25-26-27 et 28 mai 2012.

3.3- Modification des conditions de rémunération du poste d'attaché pour la direction du secrétariat du service communication

Par délibération du 13 décembre 2010, le conseil municipal a approuvé le principe d'un déroulement de carrière pour les non-titulaires en appliquant une montée d'échelon sur la base du double de la durée prévue pour les titulaires.

Pour autant, une délibération spécifique est nécessaire pour chaque emploi concerné.

En l'occurrence, il propose de reconduire le poste de direction du secrétariat du service communication, à compter du 1^{er} avril 2012, sur la base du 5^{ème} échelon du grade d'attaché territorial.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

4- URBANISME

4.1- Conventions Ville / E.P.F.L. (PJ)

Avenant n° 2 à la convention foncière Graphic-Immo Ville de Joeuf / E.P.F.L.

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant à la convention foncière JOEUF-Graphic Immo n° FD4028. Cet avenant a pour objectif d'intégrer les modifications de la durée de portage et des conditions financières de cession du bâtiment GRAPHIC IMMO.

Convention de travaux Joeuf – Pôle Santé – Etudes de Maitrise d'œuvre et travaux n° RU4M01

Ce point a fait l'objet d'un retrait de l'ordre du jour et sera présenté ultérieurement car le Maire souhaite revoir certains aspects avec l'EPFL.

Convention d'études Joeuf Europe « Etudes environnementales complémentaires » n° RP4M14

A l'unanimité, et par vote à main-levée, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention d'études Joeuf Europe n° RP4M14. Elle vise à définir les modalités de collaboration entre la Commune et l'EPFL concernant la réalisation d'une phase d'études environnementales complémentaires, nécessaires aux travaux de traitement du site. L'EPFL assurera le règlement de l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des études dans la limite de 250 000 € TTC.

Cette convention finalise les études avant d'entrer dans la phase concrète. Le Maire se réjouit que l'ancienne équipe municipale ait approuvé cette opération qualifiée de formidable, ambitieuse, raisonnée et moderne pour l'évolution de la ville.

Pour rappel, la première convention avec l'EPFL a été approuvée le 29/05/2006. Cela fait déjà 6 ans.

Le Maire rappelle l'évolution des décisions prises par la Municipalité et notamment l'approbation du PLU et la déclaration d'utilité publique de la zone pour pouvoir conserver la maîtrise de cet aménagement. Ce sont bien ces efforts qui ont rendu possible l'avancée de ce projet.

Le Maire remercie donc l'ensemble des élus et les groupes entente démocratique et socialiste.

Messieurs Gérard, Vigo et Van Weersth confirment ces propos. Même si cette zone (située en zone blanche) est compliquée à gérer, ils ne doutent pas un instant de la réussite de ce vaste projet. Certains administrés ou extérieurs reprochent à la ville d'être en retard, ce qui est complètement injustifié. Pour rappel, l'opération de démolition a eu lieu en 2011 et l'étude de dépollution est engagée. D'ailleurs, lorsque la dépollution interviendra, les réseaux d'assainissement seront traités en même temps. La ville n'a jamais cessé de travailler sur ce projet qui nécessite, de par son envergure, plusieurs années de préparation.

5- DIVERS

5.1- Convention pour une étude sur la gestion de l'eau potable

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Joëuf, ainsi que les villes de Jarny et d'Homécourt ont chargé le SIAOA et le SIAJ de lancer une étude sur les modalités de gestion future de leurs services d'eau potable. A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention régissant cet accord.

Un comité de pilotage a été créé par le SIAOA pour suivre cette étude. Chaque commune y sera représentée pour pouvoir participer activement.

5.2- Don d'objets religieux

A l'unanimité, le conseil municipal a accepté un don d'objets religieux (crucifix et statuettes) de M. Michel Aubry et a pris connaissance de l'inventaire de ces objets (établi par le CPHJ) qui seront exposés dans la salle prévue à cet effet à l'église Notre Dame de Franchepré, avec la collection de M. Hartmann. Une convention sera établie entre la paroisse, le généreux donateur et la ville.

Monsieur le Maire précise encore que certains membres du CPHJ ont également fait des dons pour ce musée.

6- INFORMATION

6.1- Décisions

Le maire a informé le conseil des décisions qu'il a prises depuis le 24 février 2012, à savoir :

N°	DATE	OBJET
2012-DEC-012	29/02/2012	Convention de mise à disposition du complexe sportif Aldo Platini au collège Maurice Barrès

Le Maire a levé la séance à 19h30.

Le Maire, **André CORZANI**
Vice-Président du Conseil Général

